

## Informations de base

**2024/2590(DEA)**

DEA - Procédure d'acte délégué

Précisions concernant les frais facturés par l'Autorité bancaire européenne aux émetteurs de jetons se référant à un ou des actifs d'importance significative et aux émetteurs de jetons de monnaie électronique d'importance significative

### **Subject**

2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières

2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes

2.50.10 Surveillance financière

3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques

8.50.01 Application du droit de l'Union européenne

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur